



Conseil économique et social

Distr. générale
30 novembre 2006
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Quarante-cinquième session

7-16 février 2007

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi du Sommet mondial pour le développement social

et de la vingt-quatrième session extraordinaire

de l'Assemblée générale : thème prioritaire :

Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous

Déclaration présentée par 8th Day Center for Justice et VIVAT International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* E/CN.5/2007/1.



Déclaration

1. La pauvreté extrême demeure une réalité brutale pour des centaines de millions de personnes. Notre expérience nous a enseigné que l'une des principales causes de la misère était l'impossibilité d'obtenir un emploi décent. Le choix du thème « Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous » est donc à la fois opportun et pertinent. Un travail décent pour tous : voici l'une des clefs de l'élimination de la pauvreté extrême.

2. C'est ce qu'a affirmé le Secrétaire général lui-même dans son rapport intitulé « L'importance cruciale de l'emploi pour la réduction de la pauvreté » (A/60/314), qu'il a soumis à l'Assemblée générale à sa soixantième session. Il y énonçait en effet la recommandation suivante : « Sans doute, le meilleur programme de lutte contre la pauvreté est l'emploi et le meilleur moyen d'assurer le développement socioéconomique et le bien-être de chacun est d'assurer à tous un travail décent » (par. 67).

3. L'objectif du travail décent pour tous se rattache au premier des objectifs du Millénaire pour le développement : « [...] faire du plein-emploi et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif, les objectifs fondamentaux des politiques nationales et internationales en la matière et des stratégies nationales de développement ». Bien que des progrès aient été enregistrés sur le plan de la création d'emplois, il reste beaucoup à faire. Dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, posait la question suivante : « Si l'histoire retient 2005 comme l'année des promesses, elle jugera 2006 sur ce qui aura été entrepris pour les tenir. Pourrons-nous, en 2015, nous retourner sur les 10 années écoulées et déclarer qu'aucun effort n'a été épargné? » (A/61/1, par. 27).

4. Nous sommes particulièrement préoccupés par la détresse des plus démunis : les peuples autochtones, les femmes, les jeunes, les pauvres qui vivent en milieu urbain, les personnes qui vivent avec le VIH/sida et les réfugiés.

- Les possibilités d'obtenir un emploi décent sont rares dans les endroits où ils habitent.
- Ils ne bénéficient que d'une protection sociale très limitée.
- Ils ne peuvent accéder à l'éducation de base ni acquérir les compétences voulues pour être considérés comme qualifiés et donc en position d'exercer un emploi décent.
- Ils manquent non seulement d'accès aux réseaux sociaux, culturels et politiques nécessaires pour avoir les moyens de se libérer du joug de la pauvreté, mais le système les prive de toute possibilité de développement économique.

5. Notre expérience montre qu'il est nécessaire de fournir un emploi décent à ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté, mais aussi que cela peut être fait. VIVAT privilégie le développement centré sur l'individu, sur la base de programmes de renforcement des moyens d'action et de constitution de capacités, destinés en particulier aux peuples autochtones, aux femmes, aux jeunes, aux personnes qui vivent avec le VIH/sida et aux pauvres en milieu urbain. Des emplois ont été créés grâce au microcrédit et au microfinancement, ainsi qu'à d'autres projets d'auto-

assistance, mais aussi grâce à des centres d'éducation et de formation qui ont pignon sur rue et qui sont ouverts aux personnes défavorisées. Pour sa part, 8th Day Center for Justice travaille avec plusieurs coalitions à la promotion du plein-emploi et du respect des normes en matière de droits fondamentaux.

6. Bonnes pratiques :

a) Center for Middle Education for Adults (CEMA) (Centre d'enseignement de niveau secondaire pour adultes) : à Batallas, près du lac Titicaca, en Bolivie, des membres de VIVAT sont responsables de l'administration de deux centres éducatifs, le Center for Middle Education for Adults (CEMA) et le Bolivian Institute of Learning (IBA), deux établissements qui assurent un enseignement parallèle. Le premier propose aux adultes une éducation de niveau primaire, qui s'attache aux bases telles que la lecture et l'écriture, puis un enseignement de niveau secondaire, qui peut les mener jusqu'à l'obtention du certificat d'études secondaires pour adultes. Le second établissement leur propose un enseignement technique dans les domaines du commerce et de l'artisanat. Les étudiants peuvent obtenir divers certificats (opérateur qualifié, technicien auxiliaire...). On y enseigne les bases de l'informatique, du secrétariat, de la dactylographie, de la comptabilité, de l'élevage de volaille, du macramé, du tissage à la main et à la machine, de la peinture sur tissu, de la coiffure, de la cosmétologie et de la conception de pages Web : les étudiants reçoivent un certificat au bout d'un ou deux ans, selon les cours. La priorité va à la formation et à l'éducation des femmes. Le centre est situé près de l'endroit où elles vivent. Les activités de ce type sont menées dans les communautés autochtones qui sont rattachées à Batallas (Kanapata, Igachi, Catacora, Huancane, Karwiz, Suriquina, Puerto Perez, Carcoma Distrito Laja).

b) 8th Day center for Justice défend plusieurs principes avec certaines coalitions, parmi lesquelles l'ICCR (Inter-faith Center for Corporate Responsibility/Centre œcuménique pour la responsabilité des sociétés), par exemple la nécessité pour les entreprises d'adopter des codes et une éthique équitables à l'intention des femmes et des groupes minoritaires qui font partie de leur personnel. Nous travaillons aussi avec les coalitions suivantes : Jobs with Justice (questions liées à l'emploi); Chicago Fair Trade (qui a pour but de développer le commerce équitable dans l'agglomération de Chicago grâce à l'éducation et à la sensibilisation); Poor People's Economic Human Rights Campaign (campagne menée en vue d'obtenir que les démunis de toutes les couleurs de peau s'unissent afin d'abolir la pauvreté).

7. Dans la Déclaration du Millénaire de 2000 (résolution 55/2 de l'Assemblée générale), les dirigeants de la planète se sont engagés à « ne [ménager] aucun effort pour délivrer nos semblables – hommes, femmes et enfants – de la misère, phénomène abject et déshumanisant ». **Nous faisons pour notre part les recommandations suivantes, aux fins de l'élimination de la pauvreté extrême :**

1. Il faut faire de l'éducation des personnes défavorisées et marginalisées une priorité et inclure cet objectif dans toutes les politiques internationales et stratégies de développement nationales pertinentes.

2. Il faut fermer les yeux sur la dette externe, en particulier celles des pays les moins avancés. Cela leur donnera une marge de manœuvre budgétaire qui leur permettra de répondre aux besoins sociaux de leurs citoyens.

3. VIVAT continue d'appeler les gouvernements des pays en développement, en particulier ceux des pays les moins avancés, à faire de l'emploi décent pour tous un objectif clair de leurs politiques, ainsi que l'a demandé l'Organisation internationale du Travail, et à assurer une protection sociale aux pauvres.

4. Il faut mettre fin aux conflits armés, en particulier en Afrique, car ils ne font qu'exacerber les problèmes des plus démunis.

5. Il faut faire de l'accès aux services de santé et à des médicaments d'un prix abordable une priorité des stratégies de développement nationales.

6. Il faut appuyer les projets d'auto-assistance, de microcrédit et de microfinancement, ainsi que les coopératives, en particulier dans l'intérêt des femmes.

7. Il faut appuyer les programmes de formation technique et de constitution de capacités afin de donner aux pauvres, aux femmes, aux personnes handicapées et aux peuples autochtones les moyens de se prendre en charge.
